



VAULNAVEYS-LE-HAUT

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de VAULNAVEYS-LE-HAUT,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 86-230 en date du 17 juillet 1986,  
relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, Le Président du Conseil  
Général et le Représentant de l'Etat dans le Département, en matière de circulation  
routière,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté  
interministériel du 15/07/1974,  
CONSIDERANT que pour permettre un libre accès au chemin des Bessins,

### ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur la voie d'accès à la déchetterie depuis la route  
départementale 5 E jusqu'au carrefour avec le chemin des Bessins à partir du 30  
octobre 2006

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de la Commune de Vaulnaveys-le-Haut,  
Les Services Techniques municipaux,  
Le Chef de Police Municipale,  
La Brigade de Gendarmerie de Vizille,  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vaulnaveys-le-Haut,  
Le 24 octobre 2006

Le Maire,



J. RICHARD

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture et affiché  
le :

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.